

Lutter contre la traite des êtres humains liée à la crise humanitaire découlant de la guerre en Ukraine

Code de conduite pour les acteurs de première ligne

Comme dans toute crise majeure ou urgence humanitaire, la guerre en Ukraine et les déplacements massifs qui s'ensuivent nécessitent la mobilisation des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d'autres organisations et individus dans un effort de soutien et d'assistance aux personnes vulnérables. Bien qu'animées de bonnes intentions, certaines organisations de la société civile, bénévoles et d'autres soutiens, en particulier les plus nouveaux, peuvent manquer de connaissances et d'expérience, y compris en ce qui concerne les risques de traite des êtres humains (TEH). Cette note propose quelques mesures clés pour les acteurs de première ligne afin de s'assurer que le personnel soit sensibilisé aux risques de TEH et ne mettent pas en danger les bénéficiaires ou leurs collègues de manière involontaire.

Comprendre les risques

Afin de pouvoir planifier et préparer la réponse à une crise, il est essentiel que la direction d'une organisation ainsi que son personnel soient sensibilisés à la question de la traite des êtres humains, ses manifestations dans leur domaine d'activité et la réponse en matière de lutte contre la traite des êtres humains au niveau national/local, ainsi que les parties prenantes, y compris le coordinateur national, rapporteur ou mécanisme équivalent pour la lutte contre la traite, les unités de police spécialisées ainsi que les organisations de société civile et les hotlines spécialisées.

“ **Il est essentiel que la direction d'une organisation ainsi que son personnel soient sensibilisés à la question de la traite des êtres humains, ses manifestations dans leur domaine d'activité et la réponse nationale/locale en matière de lutte contre la traite des êtres humains au niveau national/local, ainsi que les parties prenantes.**

Établir des contacts et une collaboration avec les acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains

Apporter de l'aide humanitaire est une tâche complexe qui nécessite d'importantes ressources, car les personnes fuyant les crises et les conflits ont des besoins variés qui s'étendent de l'aide d'urgence à l'intégration à plus long terme. Bien que les acteurs de première ligne soient en mesure de voir et de reconnaître les situations de traite des êtres humains ou les victimes présumées, on ne peut attendre d'eux qu'ils fournissent une assistance intégrale à ces personnes ou qu'ils répondent à des situations suspectes de manière isolée. Compte tenu de la complexité du crime de la traite des êtres humains et de son impact sur la santé mentale et physique des victimes, il est essentiel que les acteurs de première ligne entrent en contact et établissent une collaboration avec d'autres acteurs, tels que les forces de l'ordre, les prestataires de services sociaux publics/étatiques et les ONG spécialisées dans la lutte contre la traite. La direction d'une organisation doit s'efforcer de s'informer sur les rôles et les responsabilités des différents organismes et prestataires de services et de maintenir des canaux de communication ouverts, en veillant toujours à la confidentialité et à la protection des données personnelles dans toute interaction.

Élaborer des politiques et des procédures

Si les acteurs humanitaires ne rencontrent pas nécessairement des victimes présumées de la traite ou n'observent pas une telle situation au quotidien, il est important d'éviter les interventions ad hoc qui pourraient être préjudiciables à une victime présumée, à d'autres bénéficiaires ou au personnel, ou qui pourraient compromettre le travail ciblé des acteurs spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains. Pour éviter de tels développements indésirables, il est fortement conseillé qu'une organisation élabore le plus tôt possible une politique sur la traite des êtres humains et des procédures opérationnelles standards à suivre par son personnel dans des situations spécifiques. Ces documents et procédures doivent couvrir les points et scénarios suivants :

- Affirmer une tolérance zéro à l'égard de la traite des êtres humains dans toutes les activités d'une organisation et dans les actions de son personnel et des personnes qui lui sont affiliées ;
- Définir le code de conduite du personnel d'une organisation et des personnes qui lui sont affiliées, en veillant à ce qu'il respecte les normes en matière de droits de l'homme et qu'il interdise explicitement tout lien avec des personnes pouvant être raisonnablement soupçonnées d'être impliquées dans des cas de traite, ainsi que l'utilisation des services d'une personne soupçonnée d'être une victime de traite. Le personnel d'une organisation et les personnes qui lui sont affiliées sont tenues d'adopter un comportement exemplaire afin de s'assurer qu'ils contribuent à la lutte contre la traite des êtres humains et qu'ils n'aggravent pas le problème. Comme la traite des êtres humains se nourrit de la demande, notamment de la demande de services sexuels ou de main-d'œuvre bon marché/non rémunérée, il doit être interdit au personnel d'une organisation et aux personnes affiliées de payer pour des services sexuels ou de demander des services sexuels, du travail ou d'autres services en échange d'une faveur, quel que soit la législation locale relative au statut juridique de la prostitution. En outre, compte tenu de la vulnérabilité particulière des enfants à la traite des êtres humains, le personnel d'une organisation et les personnes qui lui sont affiliées ne doivent jamais avoir de relations sexuelles avec une personne de moins de 18 ans ;

→ Assurer la responsabilité du personnel d'une organisation et des personnes affiliées devant les autorités compétentes pour toute activité illégale incitant à la traite des êtres humains ou pour tout comportement contraire aux normes susmentionnées ;

→ Etablir des mécanismes et des procédures sûrs et accessibles pour signaler les cas de traite et les abus qui y sont liés, afin d'encourager les victimes à se manifester.

Sensibilisation et formation du personnel

Une formation obligatoire sur la lutte contre la traite des êtres humains est essentielle pour garantir que le personnel d'une organisation et les personnes affiliées, par exemple les bénévoles, comprennent ce qu'est la traite des êtres humains et comment elle se manifeste de nos jours, y compris en temps de crise et de conflit, ainsi que pour se familiariser avec la législation, les acteurs et les mécanismes de lutte contre la traite des êtres humains dans le pays où ils opèrent. Ces formations sont disponibles à la fois en ligne et hors ligne, et sont souvent dispensées gratuitement par des organisations internationales ou des ONG spécialisées dans la lutte contre la traite des êtres humains. Des informations plus détaillées sur les formations à la lutte contre la traite des êtres humains disponibles dans le contexte de la crise humanitaire liée à la guerre en Ukraine, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.osce.org/cthb/562572>. En outre, comme souvent observé pendant les crises migratoires et humanitaires, les acteurs de première ligne sont le premier point de contact et d'information pour les personnes qui ont besoin d'aide. Ils doivent donc être familiers avec les signes et les indicateurs de la traite et la manière de gérer les cas présumés de manière sensible au genre, adaptée à l'âge et tenant compte des traumatismes. La publication "Identification de la traite des êtres humains dans le contexte de la crise humanitaire liée à la guerre en Ukraine : Note pour les acteurs de première ligne" (<https://www.osce.org/cthb/561466>) peut être une première source d'information utile à cet égard.

Suivi et ajustement

Un suivi régulier des mécanismes et des mesures de lutte contre la traite adoptés par la direction d'une organisation est nécessaire afin de garantir l'identification opportune d'éventuelles lacunes ou un manque de fonctionnalité, et d'introduire les ajustements nécessaires. Les acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains ayant une vaste expérience en la matière, tels que les ONG spécialisées travaillant dans la même zone d'activité, peuvent être utiles pour effectuer ce suivi et discuter des améliorations possibles.